



## Assemblée publique

### District électoral de la Madeleine

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

**1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 février 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 8 / 2023 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone COL-4143 à même la zone COL-4139, située approximativement de part et d'autre de la rue Fusey.

**2** Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

#### **DISPOSITIONS # 1 et 2**

#### Objet :

- Agrandir la zone COL-4143 (Commerciale locale) à même une partie de la zone COL-4139 (Commerciale locale).

#### Zones visées :

#### **COL-4143 et COL-4139.**

#### Localisation des zones visées:

La zone COL-4143 est localisée approximativement de part et d'autre de la rue Fusey entre les rues Lahaye et Beauchemin.

La zone COL-4139 est située de part et d'autre de la rue Fusey entre la rivière St-Maurice et la rue Notre-Dame Est.

**3** Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **mardi le 7 mars 2023** à **18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

**4** Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**5** On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : [urbanisme@v3r.net](mailto:urbanisme@v3r.net)

**6** On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) :

- la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 8/2023;
- le projet de règlement n° 8/2023.

Trois-Rivières, ce 15 février 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002